

HOTELLERIE/TOURISME : Airbnb annonce la mise en place de l'enregistrement obligatoire à Troyes

[AIRBNB](#) / T : 01.45.23.36.76 annonce de nouveaux jalons dans ses engagements pour un tourisme responsable en mettant en œuvre l'enregistrement obligatoire dans 9 nouvelles villes dont Troyes/10. À partir d'aujourd'hui les hôtes de Troyes ne pourront plus louer de logements entiers pour des séjours de courte durée tant qu'ils n'auront pas affiché le numéro d'enregistrement obtenu en mairie sur leur annonce. La municipalité aura également accès au portail des territoires, une ressource innovante développée par Airbnb, qui fournit aux collectivités locales des outils adaptés au contrôle du numéro d'enregistrement et des données afin de mieux appréhender les tendances de voyage au niveau local. <https://www.airbnb.fr/>